

Règlement de la cantine

Chaque enfant (des cycles 2 et 3) aura une fleur avec 12 pétales, en cas de non-respect des règles de la cantine, l'enfant se verra déduire son nombre de pétales correspondant à son écart de conduite.

Au bout de 6 pétales perdus, votre enfant recevra un avertissement sous la forme d'un courrier écrit signé par le personnel cantine, la directrice et à signer par les parents.

A la perte totale de ses pétales, une punition lui sera donnée (pour les plus grands, règlement à copier avec signature des parents et de la directrice et pour les plus petits, photocopie du règlement à faire signer aussi). Puis, il sera donné au personnel cantine. Au bout de deux semaines, si l'enfant a eu un comportement correct, il pourra récupérer 2 pétales.

Au bout de 12 pétales perdus, vous recevrez une convocation à un RDV entre enfant, parents, personnel cantine, membre OGE/APPEL et la directrice.

Pour les enfants du cycle 1, leur étiquette sera descendue dans la météo du comportement de leur classe.

Règles impliquant la perte de 1 pétale si non respectées	Règles impliquant la perte de 2 pétales si non respectées	Règles impliquant la perte de 3 pétales si non respectées
- Je me tiens correctement à table (être bien assis, manger et boire proprement) - On ne gaspille pas la nourriture et l'eau - Je ne dois pas me déplacer sans raison dans la cantine - Je dois passer aux toilettes et me laver les mains avant le repas (sauf en cas d'urgence) - A la fin du repas, j'attends calmement que l'on me dise de sortir	- Je ne dois pas crier, je parle normalement - Quand les adultes de la cantine prennent la parole, je dois m'arrêter de parler puis je les écoute - Je ne joue pas à table - Je ne dois pas courir dans la cantine	- Aucun enfant ne doit gronder un autre enfant, ni se moquer de lui - Je ne dois pas dire de gros mots et je dois être poli - Je ne dois pas donner de coup de pied sous la table - Je ne dois pas insulter l'adulte ni lui répondre



Signature de l'enfant

Signature des parents